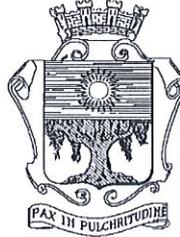


AR Prefecture

006-210600110-20231003-031023__06-DE
Reçu le 09/10/2023



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 06 : ECOLE ELEMENTAIRE – STAGES DE VOILE – PASSATION D'UNE
CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « YACHT CLUB DE BEAULIEU »

Séance Publique Ordinaire du 3 OCTOBRE 2023
A 19 heures dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, Mme Arzu-Marie BAS, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guerino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT, M. Michel LOBACCARO, Mme Carolle LEBRUN, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Patryk OCHOCINSKI, M. Gérald MARIN, Mme Marie-Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER, M. Bernard CHARTON,

PROCURATIONS : Mme Martine OLLIVIER à M. Guy PUJALTE, Mme Sylvie REVERDY à Mme Françoise SANCHINI, M. Jean-Elie PUCCI à Mme Alexandra CANAL, M. Théo PANIZZI à M. Grégory PETITJEAN,

ABSENTE : Mme REID Sophie.

QUORUM : 14

PRESENTS : 22

VOTANTS : 26

Secrétaire : Monsieur Patryk OCHOCINSKI

Date de convocation de séance : 26 septembre 2023

AR Prefecture

006-210600110-20231003-031023__06-DE
Reçu le 09/10/2023



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2023

VI – ECOLE ELEMENTAIRE – STAGES DE VOILE – PASSATION D’UNE
CONVENTION AVEC L’ASSOCIATION « YACHT CLUB DE BEAULIEU »

Monsieur Grégory PETITJEAN, Adjoint au maire, s’adresse à ses collègues en ces termes :

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le budget primitif exercice 2023,
Vu l’avis de la Commission des finances du 02 octobre 2023,

Par lettre reçue en mairie le 28 août 2023, le Yacht Club de Beaulieu nous a transmis les renseignements pour l’établissement d’une convention concernant l’activité voile pour les élèves de l’école élémentaire.

Considérant que la commune prend en charge le coût des stages de voile des élèves de l’école élémentaire de Beaulieu-sur-Mer, assurés par l’association « Yacht Club de Beaulieu »,

Considérant que, pour l’année scolaire 2023/2024, trois classes sont concernées par cette activité :

- Classe de CM2 de Madame NOZILE : cours le mardi matin ou après-midi, du 12 septembre 2023 au 28 mai 2024,
- Classe CM1/CM2 de Madame HARDY : cours le mardi matin ou après-midi, du 12 septembre 2023 au 11 juin 2024,
- Classe CM1 de Mme BETTI : cours le mardi matin ou après-midi, du 26 septembre 2023 au 11 juin 2024.

Soit au total 8 séances de voile par classe.

Considérant que le coût forfaitaire par classe est de 1 700 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L’UNANIMITE,

- DECIDE la passation d’une convention avec l’association « Yacht Club de Beaulieu » portant sur des stages de voiles dispensés aux élèves de l’école élémentaire pour l’année scolaire 2023/2024,

AR Prefecture

006-210600110-20231003-031023__06-DE
Reçu le 09/10/2023



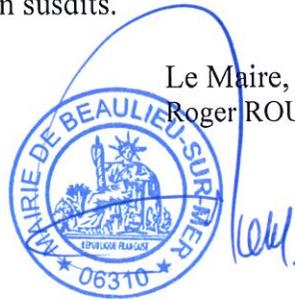
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 du budget primitif 2023,

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention jointe à la présente délibération et l'ensemble des actes s'y rapportant, ainsi que l'ensemble des pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Roger ROUX



AR Prefecture

006-210600110-20231003-031023__06-DE
Reçu le 09/10/2023

